



## Déclaration CGT au CCAS du 15 décembre 2011

Cette dernière réunion de l'année 2011 se tient dans un climat de profonde inquiétude pour les personnels dans les services du MEDDTL et dans les DDI, renforcé par la mise en œuvre d'un nouveau plan de rigueur accentué par les augmentations de tarifs de l'énergie, des taxes sur les mutuelles et sur les produits de première nécessité.

Dans toutes les réunions de comités techniques dans les services la CGT dénonce l'aggravation de la souffrance au travail générée par la poursuite des suppressions d'emploi et des réorganisations qui entraînent des fermetures de sites et des surcharges de travail.

La dégradation du pouvoir d'achat des salariés du privé comme du public ainsi que celui des agents retraités ne saurait être compensée par l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> décembre qui met en évidence une fois de plus la smicardisation de la grille des salaires dans la fonction publique avec un nombre grandissant de catégorie C mais aussi de catégorie B qui devront « bénéficier » d'une indemnité différentielle pour atteindre le SMIC. La CGT revendique la refonte de la grille et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Dans ce contexte, le budget d'action sociale du MEDDTL est largement insuffisant et ne permet pas de répondre aux besoins des agents en matière de logement, de restauration, d'actions en direction des familles (prestations sociales, vacances loisirs culture...) et en direction des retraités et des ayants droits.

Nous attendons toujours les réponses aux questions soulevées par la délégation du CCAS lors de l'entrevue du 30 août 2011 avec le conseiller social de la ministre et notamment :

- La réserve de précaution de 1,4 millions sur le budget n'a pas été formellement levée.
- Les moyens nécessaires à l'activité du président du CCAS, des présidents de CLAS et des membres du CCAS et des CLAS ne sont toujours pas régularisés. Aucun agent dans le cadre de son activité professionnelle ne doit faire l'avance de ses frais de transport et ne doit attendre le remboursement de ses frais de déplacement pendant des délais inacceptables. La CGT exige que des mesures d'organisation soient prises dès le début de l'année 2012 pour permettre au président du CCAS de mener l'activité que son mandat lui confère.
- Le patrimoine social et les moyens financiers nécessaires pour en assurer l'entretien doivent être pérennisés même si les crédits ne relèvent plus du budget d'action sociale (aucun crédit n'a été affecté par le ministère à cet entretien depuis 2009). La CGT demande que tout ce qui concerne le patrimoine social continue à être soumis à l'examen du CCAS.

- L'avenir des CLAS dans tous les services du Ministère et dans les DDT(M) doit faire l'objet de toutes les attentions et de mesures concrètes pour permettre leur fonctionnement et garantir une action sociale de qualité au plus près de tous les agents actifs et retraités. Pour cela, la CGT exige que la circulaire du 26 juin 2000 soit appliquée et que la révision de la charte de gestion RH des DDI conforte l'existence des CLAS.

L'ensemble de ces points doit faire l'objet de réponses précises lors de ce CCAS.

Concernant le suivi du budget d'action sociale la CGT demande que le CCAS dispose de l'ensemble des éléments en amont afin de participer effectivement à la répartition des crédits entre tous les RBOP (y compris l'administration centrale) et exige davantage de transparence dans l'utilisation de ces crédits afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle qui est de garantir la bonne utilisation des crédits dédiés à l'action sociale des personnels actifs et retraités du MEDDTL.

La CGT réitère sa demande de constitution rapide de toutes les commissions régionales afin de leur permettre de travailler efficacement sur le budget 2012 en matière de réponse aux besoins recensés dans les services et d'utilisation optimale des crédits délégués. Il est notamment impératif que la première délégation de crédits couvre l'ensemble des champs de l'action sociale (restauration, CIL, arbre de Noël...)

Globalement sur le volet budgétaire la CGT rappelle sa revendication d'élever le budget de l'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions des agents du MEDDTL.

La CGT prend acte des engagements écrits du Ministre de la Fonction Publique concernant l'harmonisation des prestations d'action sociale des agents des DDI (restauration, arbre de Noël, séjours d'enfants) et exige naturellement l'abondement des crédits d'action sociale du MEDDTL par le budget de la Fonction Publique. Pour la CGT, cette harmonisation doit impérativement concerner l'ensemble des agents du MEDDTL.

Par ailleurs, suite aux lettres de mission du Ministre de la Fonction Publique aux inspecteurs des affaires sociales et du budget concernant l'évolution de l'action sociale des agents de l'Etat, la CGT demande que parallèlement à la concertation lancée au sein du Comité Interministériel d'Action Sociale, ce dossier fasse l'objet d'une concertation spécifique au sein du CCAS et d'une négociation avec les organisations syndicales du MEDDTL.

Cette fin d'année est aussi le moment de l'organisation des arbres de Noël. La CGT dénonce les dérives constatées dans plusieurs services à l'initiative des directions voire des préfets bafouant le respect de la réglementation en vigueur qui confie la responsabilité de cette organisation aux CLAS. La CGT déplore que malgré les recommandations de la FNASCE, certaines ASCE continuent en toute illégalité à faire subir une discrimination entre les enfants d'agents en ne distribuant des cadeaux qu'aux enfants de leurs adhérents à l'occasion de l'arbre de Noël du service.

Pour 2012, la CGT demande contrairement au mandat précédent qu'une rencontre nationale des Présidents de CLAS soit organisée sur deux jours en début de mandat. Il est également impératif que les moyens soient dégagés pour assurer la formation de tous les nouveaux présidents pendant l'année 2012.

L'acquis que représente pour les agents le prêt d'installation pour la décohabitation des enfants étudiants ne couvre pas l'ensemble des demandes exprimées par la CGT pour de nouvelles prestations. Ce prêt devra faire l'objet d'une évaluation sur la publicité réelle dans les services, sur son montant et sur ses critères d'attribution. La CGT renouvelle sa demande d'un prêt bonifié d'accession à la propriété et à l'amélioration de l'habitat existant dans d'autres ministères.